



Directives de sécurité pour adapter le déroulement des activités du programme de simulation mère-enfant du CHU Sainte-Justine pendant une pandémie

Introduction

Ce document établit des lignes directrices de faisabilité permettant à des activités de simulation limitées de reprendre au sein du programme de simulation mère-enfant (CSME) du CHU Sainte-Justine de façon sécuritaire pour tout le personnel, le corps professoral, les apprenants et les patients standardisés. Ces directives s'arriment avec les recommandations du service de prévention des infections du CHU Sainte-Justine, de l'Université de Montréal et du gouvernement du Québec dans une période de pandémie et servent à encadrer les activités de simulation afin de réduire efficacement l'exposition à la Covid-19. Elles respectent les exigences en matière d'équipement de protection individuelle (EPI), la distance physique et le nettoyage / désinfection de tous les locaux, surfaces et équipements auxquels les apprenants sont exposés.

Le centre de simulation est une zone froide en théorie.

Les individus qui y sont doivent être considérés comme à très faible risque de propager la COVID-19, et porteront en tout temps une protection personnelle adéquate.

Objectif

Clarifier et normaliser la procédure de base à respecter pour tenir les activités de simulation du programme de simulation au CSME et in situ pendant que les restrictions COVID-19 sont en place.

Cette procédure a été conçue pour s'assurer que le programme du CSME fournisse un environnement de travail et d'apprentissage sain et sûr à tous les professeurs, personnel et apprenants. Elle requiert que le personnel sur place supervise toutes les activités du programme de simulation afin d'assurer son application. Cela comprend le dépistage des symptômes de chaque individu avant d'entrer dans le centre de simulation (ou à l'entrée du CHU Sainte-Justine), le respect des directives EPI appropriées, la limitation du nombre d'apprenants en fonction des directives de distanciation physique et le nettoyage ou la désinfection PRN de l'espace et l'équipement de simulation.

Portée

- Cette procédure s'applique à tout le personnel, le corps professoral, les apprenants et les patients standardisés du programme de simulation du CSME.
- Tout le personnel, le corps professoral, les apprenants et les patients standardisés doivent le lire, le comprendre et s'y conformer.

Responsabilités

Il est de la responsabilité du comité de direction du programme de s'assurer que tout le personnel, le corps professoral, les apprenants et les patients standardisés adhèrent aux directives de cette procédure.

Définitions

- ✚ EPI : Tous les individus entrant dans le centre de simulation doivent porter un masque de procédure. Ils doivent porter des gants dans les salles de simulation lorsque requis pour l'utilisation des mannequins.
- ✚ Salles de simulation : Les salles de simulation sont situées au 6^e étage bloc 9 (voir annexe A pour salles offertes et superficies) ainsi que tout espace pouvant servir à l'apprentissage par simulation in situ. Le personnel du centre de simulation doit s'assurer que chaque activité de simulation respecte la capacité maximale d'occupation des salles.
- ✚ Équipement physique et surfaces : le nettoyage des surfaces dures fréquemment touchées seront effectués par le service de salubrité du CHU Sainte-Justine. Le nettoyage des mannequins physiques et des simulateurs de tâches seront effectués par le personnel du centre de simulation.

Processus

Général :

- Les demandes d'activités de simulation doivent toujours être soumises à l'aide du formulaire de réservation en ligne situé sur l'intranet. Les demandes seront examinées au cas par cas, tel que déterminé par le comité exécutif et conformément à la politique et aux lignes directrices du programme CSME.
- Distanciation physique: les sessions doivent être programmées avec le minimum de personnel, de professeurs et d'étudiants requis. L'espace de simulation doit être réorganisé pour maximiser la capacité de maintenir une distance physique raisonnable (port du masque en tout temps).
- Les apprenants arrivant plus de 10 minutes avant l'heure de début prévue ne seront pas autorisés à entrer au CSME. Les apprenants ne seront pas autorisés à se rassembler dans des espaces de simulation ou des zones d'étude. Les apprenants doivent partir une fois leur session terminée.

A) Pour les activités qui concernent des professionnels de la santé de l'**INTERNE** (étudiants en stage, professionnels de la santé ou personnel de soutien travaillant au CHU Sainte-Justine) :

- Ne pas se présenter si symptômes le jour même.
 - Dépistage par questionnaire à l'entrée du centre ou du CHUSJ.
 - Masque de procédure en tout temps (pas de période de retrait du masque acceptée).
 - Protection oculaire (lunettes ou visière) seulement si patient standardisé dont on examinerait la zone oro-pharyngée.
 - Scrubs ou jaquettes non-nécessaires.
 - Gants non nécessaires (sauf lors des simulations selon la politique du CMSE pour la préservation des mannequins).
 - Lavage des mains à l'entrée du centre et pré/post port des gants.
 - Pas de nourriture ou boisson dans le CSME.
 - Objets personnels autres que ceux jugés essentiels aux soins cliniques doivent être laissés à l'entrée aux casiers.
 - Limite maximale à 24 personnes par activité de simulation, instructeurs inclus.
 - 1) Salle de classe : 16 personnes maximum.
 - 2) Salles de simulation : 8 personnes maximum.
 - 3) Salle d'observation : 8 personnes maximum.
- ** Les instructeurs et facilitateurs inclus.

B) Pour les activités qui concernent des professionnels de la santé de l'**EXTERNE** :

- Mêmes règles que les participants à l'interne mais dépistage par questionnaire des symptômes 48 heures avant l'activité requis (questionnaire web)

C) Pour les activités qui concernent des professionnels de la santé mais **IN SITU** :

- Masque de procédure en tout temps (pas de période de retrait du masque acceptée).
 - Protection oculaire (lunettes ou visière) seulement si patient standardisé dont on examinerait la zone oro-pharyngée.
 - Scrubs ou jaquettes selon le protocole établi de la zone clinique.
 - Gants selon le protocole établi de la zone clinique
 - Lavage des mains à l'entrée de la salle ou zone et pré/post port des gants.
- ** Le nombre de personnes par environnement in situ peut être variable selon les milieux et les EPI utilisés mais de façon générale le ratio devrait être proportionnel au tableau en annexe A.

D) Pour les activités avec des patients et/ou des membres de leur famille :

- Viser idéalement autres modes d'enseignement (Zoom, etc.)
- De nouvelles directives doivent être émises avant de permettre ECOS ou simulations au CSME pour ce type d'activités.

Variables / considération

Cette politique est sujette à révision et mise à jour par le CSME, la direction de l'enseignement et la direction du CHU Sainte-Justine en collaboration avec les spécialistes en prévention des infections.

ANNEXE - A

Recommandations du nombre de personnes permises selon la superficie des locaux :

# PIÈCE	NOM DE LA SALLE	PIED ²	RECOMMANDATION PERSONNE / pi ²
6971	Salle d'attente	86.11	2
6972	Poste d'accueil	129.16	2
6973	Bureau – Administration	204.51	3
6974	Corridor	355.20	5
6975	Salle de simulation 1	258.33	8
6976	Salle de simulation 2	258.33	8
6977	Régie	161.45	2
6978	Bureau d'Arielle & Andrée	172.22	3
6979	Salles de simulation 3	172.22	8
6980	Salle de réanimation	516.66	8
6981	Salle d'observation	376.73	8
6982	Salle des naissances	355.20	8
6983	Corridor	430.55	6
6984	Corridor	269.09	4
6985	Salle de classe	548.95	16
6986	Réserve de matériel	290.62	4
6987A	Vestiaires - Casiers	53.81	1
6857B	Toilette	43.05	1
SUPERFICIE TOTALE :		4682.19 pi²	